

Contrat AMAP Poisson Aigrefeuille sur Maine 2021/2022

Les colis sont constitués de **2,5 Kg à 3,5 Kg** environ de poissons **entiers** de pêche de saison, ce qui correspond à un poids entre 2 et 3 kg si une partie des poissons est levée en filets (le poids du poisson en filet correspond à la moitié du poids du poisson entier). Le poisson est mis en colis à l'île d'Yeu.
Le colis est au prix unitaire de 34,00 Euros.

Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles.

Tout poisson consommé cru doit être au préalable congelé au minimum 24h.

Lieu de livraison : EARL Cormerais frères Le Haut Coin 44140 Aigrefeuille sur Maine

Coordinatrices : Hélène Bichon 06 60 50 00 74 helenebichon@wanadoo.fr et

Bénédicte Cormerais 06 77 24 09 47 emmeneuel.cormerais1974@orange.fr

Calendrier : 2021 - 2022

• **Durée du contrat : du mois de septembre jusqu'à la fin de la saison, soit 10 livraisons**

Dates de livraisons : les mercredis de 17h à 18h 2021 : 22/09 ; 20/10 ; 17/11 ; 15/12

2022 : fixé ultérieurement

Les engagements du pêcheur : Eric TARAUD

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un autre bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures (exceptionnellement 72 heures) avant la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Je serai présent sur le lieu de distribution ou représenté par un autre pêcheur membre du GIE ou par un livreur membre du projet.
- Je m'engage à rencontrer les amapiens une fois par semestre.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document «Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu» qui m'a été fourni.
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu et aux heures de distributions entre 17h et 18h.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer aux distributions aux dates choisies lors de la signature du contrat.

Modalités de paiement : les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « **GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu** ». Leur encaissement sera effectué selon la périodicité choisie.

Nb de colis par livraison : x 34 € = montant par livraison

Montant par livraison.....x nb livraisons = montant total =

.....Nb de chèques xmontant par chèque = montant total

Fait à..... le

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Signature :

Le pêcheur :Eric Taraud

Signature

